

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023  
2023/6**

L'an deux mil vingt-trois, le treize Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	<b>11</b>	<b>Présents</b> : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, MAROTEAU Stéphanie, FRITSCHÉ Luc, GALTIER Joël, BOUTET Didier, DECOUX Jonathan.
Présents	<b>07</b>	
Représentés	<b>02</b>	<b>Excusés</b> : MANGERET Delphine, JOUBERT Jérôme, BERTHOU Florence, GARNIER Karin.
Votants	<b>09</b>	
Pour	<b>09</b>	<b>Date de convocation</b> : 08 Novembre 2023
Contre	<b>00</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Michel VOISIN
Abstention	<b>00</b>	

Madame Karin GARNIER a donné pouvoir à monsieur Didier BOUTET.  
Madame Florence BERTHOU a donné pouvoir à monsieur Michel VOISIN.

**Délibération n°37-2023/6**

**OBJET : DETR 2024 – RENOVATION ENERGETIQUE SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment communal (Mairie et Logement).

Ces travaux consistent :

- Création d'un bardage sur un pignon avec isolation thermique de 80 mm,
- Grille de ventilation basse avec modification de la gouttière,

selon le devis estimatif établi par l'entreprise AUDEBERT Jean-Michel.

**Le montant des travaux s'élève à 13 337,00 €uros/HT, soit 16 004,40 €uros/TTC.**

**Une subvention sollicitée, au titre de la DETR 2024, pourrait être de 6 668,50 €uros (50%/HT).**

Le Conseil Municipal demande à bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024 pour un montant de 6 668,50 €.

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

- Etat : Subvention DETR 50 %/HT **6 668,50 €**
- Reste à la charge de la Commune (emprunt ou fonds propres) : **9 335,90 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'entreprendre ces travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux,
- DEMANDE qu'une subvention de l'Etat (DETR 2024) lui soit accordée à hauteur de 50%/HT soit 6 668,50 €,
- DEMANDE l'inscription de ce projet au budget primitif 2024,
- **INDIQUE que cette opération est listée n°1 (priorité) par rapport à l'autre demande DETR 2024 (Voirie, voir délibération n°38-2023/6),**
- AUTORISE Monsieur le Maire ou les adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Accusé de réception en Préfecture 023-212318604-20231113-3720236-DE Date de transmission Préfecture : 15/11/2023 Date de réception Préfecture : 15/11/2023 Affichage le : 15/11/2023
---

### **Délibération n°38-2023/6**

#### **OBJET : DETR 2024 – TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer des grosses réparations sur différentes voies communales à travers un programme pluriannuel (3 ans, de 2024 à 2026), **avec ordre de priorité.**

#### **La Commune exerce la compétence « Voirie Communale ».**

Ces travaux consistent :

- Travaux préparatoires,
- Travaux de rechargement des chaussées soit :
  - En grave émulsion reprofilage + bi-couche, plus-value pour réalisation manuelle travaux de bitume, plus-value bitumage nécessitant une protection,
  - En reprofilage en concassés 0/31,5, empierrement en concassés 40/70, revêtement tri-couche,
- Création de fossés,

selon des devis estimatifs établis par Evolis 23.

**Le montant des trois opérations s'élève à 48 332,50 Euros/HT, soit 57 999,00 Euros/TTC détaillés comme suit :**

- **Priorité n°1 (Année 2024)** : VC du Masforeau au Theil, pour un montant de 14 324,60 € HT soit 17 189,82 € TTC.

**La demande de subvention DETR pour l'année 2024 portera sur cette priorité n°1.**

- **Priorité n°2 (Année 2025)** : VC du Masforeau jusqu'à la limite de Guéret, pour un montant de 14 368,70 € HT soit 17 242,44 € TTC.

- **Priorité n°3 (Année 2026)** : VC de Saint Christophe au Masforeau, pour un montant de 19 639,20 € HT soit 23 567,04 € TTC.

**Une subvention sollicitée, au titre de la DETR 2024, pourrait être de 5 729,84 euros (40%/HT).**

Le Conseil Municipal demande à bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024 pour un montant de 5 729,84 €.

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Etat : Subvention DETR 40 %/HT                               | <b>5 729,84 €</b>  |
| - Reste à la charge de la Commune : (emprunt ou fonds propres) | <b>11 459,98 €</b> |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'entreprendre ces travaux de voirie,
- **DEMANDE qu'une subvention de l'Etat (DETR 2024) lui soit accordée à hauteur de 40%/HT soit 5 729,84 €,**
- DEMANDE l'inscription de ces projets (programme pluriannuel), une première opération au budget primitif 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou les adjoints à signer tous documents relatifs à ces affaires.

Accusé de réception en Préfecture 023-212318604-20231113-3820236-DE Date de transmission Préfecture : 15/11/2023 Date de réception Préfecture : 15/11/2023 Affichage le : 15/11/2023
---

### **Délibération n°39-2023/6**

**OBJET. : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES « Boost'Comm'Une »**  
**- Opération.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Creuse a voté la mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement des territoires dans leurs projets de développement. Ce dernier est baptisé « Boost'Comm'Une ». Ce dispositif vient compléter le partenariat du Département auprès des collectivités et des acteurs de proximité et se veut une déclinaison du Contrat Boos'Ter conçu pour les EPCI. Cette nouvelle génération de contrat porte sur une période allant du 1<sup>er</sup> Novembre 2023 au 31 Décembre 2026.

Le montant de la dotation pouvant être allouée à la Commune (2024 / 2026) par le Conseil Départemental a été fixé à 9 080,00 €.

Le conseil municipal a décidé, par délibération n°38-2023/6 du 13 Novembre 2023, d'établir un programme pluriannuel (2024 – 2026) d'investissement sur des travaux de grosses réparations à la voirie communale pour un montant global (valeur fin 2023), sur trois exercices budgétaires, de 48 332,50 € HT soit 57 999,00 € TTC, selon les devis établis par EVOLIS 23.

Le montant de la dépense Hors Taxes de l'opération est la suivante :

- **Priorité n°1 (Année 2024)** : VC du Masforeau au Theil, pour un montant **de 14 324,60 € HT**

**Soit un TOTAL TTC de 17 189,82 € TTC**

Les recettes attendues à cette opération sont les suivantes :

- Etat – DETR 40% / 14 324,60 € HT	<b>5 729,84 €</b>
- Conseil Départemental – Dotation (25%)	<b>3 581,15 €</b>
- Reste à la charge de la Commune (emprunt ou fonds propres) :	<b>7 878,83 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DEMANDE l'attribution d'une dotation dénommée « Boost'Comm'Une – sur le programme 2024 » d'un montant de **trois mille cinq cent quatre-vingt-un euros et quinze centimes (3 581,15 €)** pour l'opération priorité n°1 (année 2024) Grosses réparations à la voirie communale VC du Masforeau au Theil, auprès du Conseil Départemental de la Creuse,
- AUTORISE Messieurs le Maire et/ou les Adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire à venir.

Accusé de réception en Préfecture 023-212318604-20231113-3920236-DE Date de transmission Préfecture : 15/11/2023 Date de réception Préfecture : 15/11/2023 Affichage le : 15/11/2023
---

### **Délibération n°40-2023/6**

#### **OBJET. : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°1 au budget principal de la commune (dépenses de fonctionnement) suite aux recommandations de monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) et qu'il est donc nécessaire de prévoir des crédits au compte 6618 (Intérêts des autres dettes) et de diminuer les crédits au compte 60621 (combustible).

De ce fait, il y a lieu de passer les écritures suivantes :

#### **Section de fonctionnement :**

Article 60621 :	Combustible :	- 1 000,00 €
Article 6618 :	Intérêts des autres dettes :	+ 1 000,00 €

Monsieur le Maire indique que les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal restent équilibrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve cette décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessous.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Combustibles	60621		1 000,00			
Intérêts des autres dettes				6618		1 000,00
Fonctionnement dépenses			1 000,00			1 000,00
Solde			0,00			

- Autorise monsieur le Maire ou les Adjoint à réaliser toutes les démarches pour la bonne exécution de cette décision modificative.

Accusé de réception en Préfecture 023-212318604-20231113-4020236-DE  
Date de transmission Préfecture : 15/11/2023  
Date de réception Préfecture : 15/11/2023  
Affichage le : 15/11/2023

### QUESTIONS DIVERSES :

- 1) **Réunion de contrôle de la liste électorale : REUNION FIXEE LE 8 DECEMBRE 2023 13h30**
- 2) **Compte-rendu de la réunion d'information et d'échanges avec les Conseillers Départementaux et les élus du canton de Guéret 2 à la Salle communale de Saint Christophe le Vendredi 27 Octobre 2023 à 17h,**
- 3) **Information Ornithologie sur les oiseaux de notre région à la Salle communale de Saint Christophe le vendredi 24 Novembre 2023 à 20h (distribution des documents),**
- 4) **Prime du Pouvoir d'Achat Exceptionnel : demande d'autorisation pour saisir le CST (centre social territorial) placé auprès du CDG 23.**

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**